



G20
Young Entrepreneurs'
Alliance

Citizen ENTREPRENEURS

engagés dans le 21^e siècle



JEUNES ENTREPRENEURS 2012
2018

G20 des Jeunes Entrepreneurs

SUIVI D'IMPACT DES PROPOSITIONS REMISES
CHAQUE ANNÉE AUX GOUVERNEMENTS PAR
LES JEUNES ENTREPRENEURS, 2012 – 2018



2018 - Muriel PÉNICAUD, Ministre du Travail, et Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse



2017 - Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie
et des Finances



2015 - Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de
l'Industrie et du Numérique



Depuis la création du Sommet du G20 des Jeunes Entrepreneurs (2010), la délégation française remet chaque année au Gouvernement une liste de recommandations en faveur de la relance de la croissance, de l'innovation et de la création d'emploi et du changement sociétal.

Ce document propose un aperçu de l'impact de ces recommandations depuis 2012 à travers les différents G20 des Jeunes Entrepreneurs. Il est important de voir comment ces propositions ont été prises en compte et suivies d'effet.

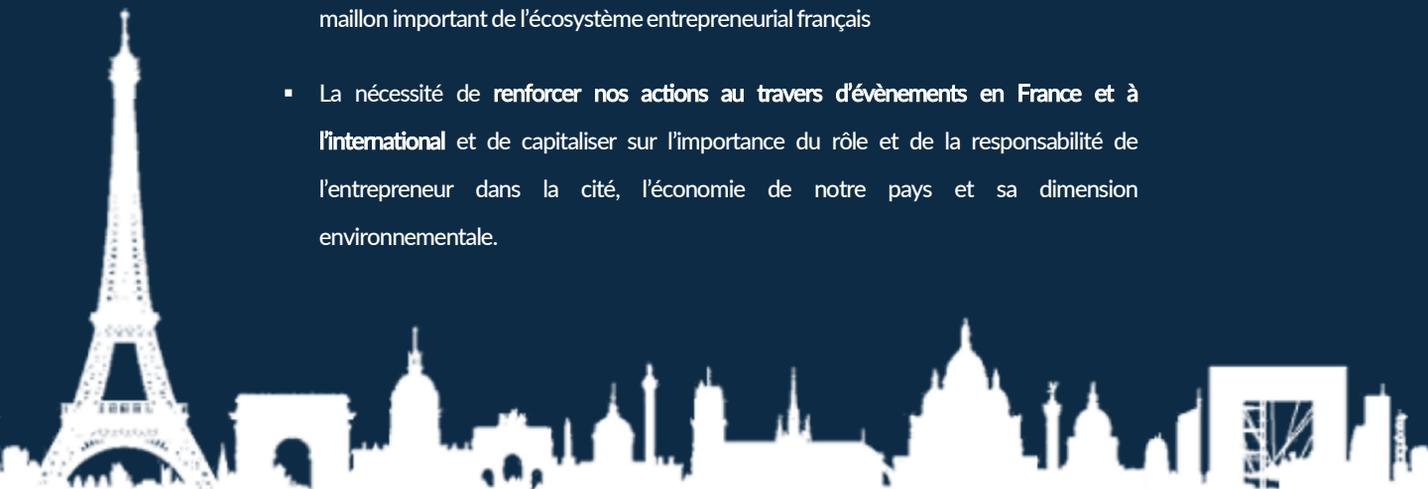
Depuis 2012, les recommandations initiées par Citizen Entrepreneurs ont porté sur l'accès au financement des start-up/PME/ETI, la nécessité d'un cadre fiscal et réglementaire stable, l'ouverture de l'enseignement à l'entrepreneuriat et à la réalité de l'économie du 21^e siècle, et l'encouragement à l'innovation et au développement à l'international.

RÉSULTATS

L'analyse des principales mesures montre que la très grande majorité de ces recommandations ont fait l'objet de lois et de débats lors d'assises réunissant l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial français ainsi que d'engagements de la part des gouvernements successifs auxquels elles ont été présentées.

S'il reste encore à faire, notamment dans le domaine de l'enseignement, de la fiscalité, du financement, du développement à l'international et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale, trois enseignements peuvent en être tirés :

- La « **justesse de ton** » et la pertinence des recommandations proposées au fil des années par les entrepreneurs des différentes délégations
- Le **rôle de porte-voix des entrepreneurs joué par Citizen Entrepreneurs**, devenu un maillon important de l'écosystème entrepreneurial français
- La nécessité de **renforcer nos actions au travers d'évènements en France et à l'international** et de capitaliser sur l'importance du rôle et de la responsabilité de l'entrepreneur dans la cité, l'économie de notre pays et sa dimension environnementale.



Propositions remises à Muriel PÉNICAUD, Ministre du Travail,
et Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 1 – Maintenir la liberté du commerce mondial dans un contexte géopolitique préoccupant

- Demander aux gouvernements du G20 de renouveler leur engagement au maintien de l'ouverture des marchés, à s'abstenir de créer de nouvelles barrières protectionnistes à la circulation des biens et des services, aux marchés publics et aux investissements
- Demander aux organismes internationaux de faire respecter les accords commerciaux multilatéraux définis dans le cadre de l'OMC

Proposition # 2 – Faire entrer l'enseignement dans la réalité du 21^e siècle, celle d'une école alternative, de l'innovation, du numérique et de la mondialisation

Transformer l'école en repensant la transmission des connaissances & des compétences

- Enseigner les « fondamentaux » : lire, écrire, compter et parler l'anglais pour mieux communiquer dans un monde ouvert
- Développer des programmes destinés à acquérir une culture entrepreneuriale et d'innovation à différents niveaux du système éducatif dans les écoles, collèges, lycées, universités et grandes écoles

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Les dirigeants du Sommet du G20 à Osaka, Japon, 28-29/06/2019 ont discuté de la marche à suivre pour moderniser l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Déclaration de Donald Tusk (Président du Conseil Européen) avant le début du Sommet : "Le monde ne saurait se muer en une arène où l'égoïsme l'emporte sur la solidarité".
- Le Forum public 2019, intitulé "Faire avancer le commerce: s'adapter à un monde en évolution", se tiendra au siège de l'OMC à Genève du 8 au 11 octobre.

- Promulgation de quatre circulaires le 26 avril 2018 du Ministère de l'Éducation pour s'attaquer à la racine des difficultés scolaires », avec un guide de 130 pages qui détaillent les recommandations sur l'enseignement de la lecture, du calcul, de la grammaire, du vocabulaire et de la résolution de problèmes.
- Plan "L'esprit d'entreprendre" en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, le 2 mai 2019 par la Ministre Frédérique Vidal. Ce plan fait de l'entrepreneuriat étudiant une priorité en multipliant les formations à l'entrepreneuriat, en encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en améliorant la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs.

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Renforcer la relation Ecole-Entreprise

- Renforcer la relation entre l'éducation et la R&D des entreprises et des organisations. Il faut favoriser la recherche appliquée avec les étudiants, la collaboration de professeurs et d'étudiants à des projets d'entreprise et la création de réseaux professionnels d'entrepreneurs, d'experts, d'éducateurs et d'étudiants

Proposition # 3 – Recréer de la cohésion sociale dans notre pays via l'égalité des chances

Dans l'enseignement :

1. Mener au niveau de l'école, dès la maternelle et l'école primaire, des politiques pour inciter à la mixité sociale (similaires à celles du logement)
2. Exiger que le plan du gouvernement en matière de formation donne un rôle suffisant à la formation technologique, l'apprentissage, la formation tout au long de la vie, et s'assurer qu'elle bénéficie aussi à ceux qui ont connu un parcours chaotique
3. Former les jeunes des quartiers à la culture de l'entrepreneuriat

Dans l'entreprise :

- Faire figurer dans le rapport annuel des entreprises les comparaisons de salaires H/F

Dans la fonction publique :

- Obligation pour tous les employeurs publics de développer un plan d'action consacré à l'égalité professionnelle
- Obligation de supprimer l'écart salarial hommes-femmes à horizon 2023

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Loi PACTE PME 2019 : rapprocher la recherche publique de l'entreprise. Simplification du parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise afin de dynamiser les liens entre la recherche publique et le secteur privé.

- Dans le cadre de l'Association 100 000 entrepreneurs, 66 000 jeunes des collèges et lycées ont rencontré des entrepreneurs en 2019.

- Organisation à Bercy le 24 novembre 2018 de la 11^e Conférence Annuelle des Entrepreneurs par Citizen Entrepreneurs en coopération avec 100000 entrepreneurs, en présence de 160 élèves et étudiants - sur le thème : La révolution de la formation et de l'éducation pour conquérir le 21^e siècle. Y sont notamment intervenus : Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Jean-Michel Blanquer, Ministère de l'Education

- Mise en place de nombreuses mesures concrètes pour transformer l'apprentissage annoncées par Muriel Pénicaud dans son discours du 09/02/2018¹

- Réunies au sein de la coalition « Business for Inclusive Growth-B4IG », 34 multinationales des pays riches vont mettre en place des modèles de croissance plus égalitaires (G7 Biarritz, août 2019). À partir du 1^{er} janvier 2019, les sociétés de plus de 50 salariés, où des inégalités salariales entre femmes et hommes auront été mesurées, disposeront de trois années pour agir. Sans prise en compte de leur part, une sanction financière équivalente à 1% de leur chiffre d'affaires leur sera appliquée.

- La mesure et la publication de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sera obligatoire au 1^{er} mars 2019 dans les entreprises comptant au moins 1000 salariés.

- La loi dite de « transformation de la fonction publique » votée le 24 juillet 2019 intègre un volet en matière d'égalité femmes-hommes avec une obligation de finaliser un plan d'action sur trois ans au 31 décembre 2020.

1. Transformation de l'apprentissage : les mesures annoncées
<https://www.gouvernement.fr/transformation-de-l-apprentissage-les-mesures-annoncees>

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 4 – Offrir aux entreprises un cadre de gouvernance mettant en avant l'intérêt collectif et le partage des fruits de la croissance

- Elargir l'objet social de l'entreprise pour en faire une entreprise « à mission » (rapport Senard-Notat) en donnant plus de sens à son organisation.
- Généraliser un outil de partage de la valeur :
 1. Favoriser une meilleure répartition des résultats avec la généralisation de la participation et de l'intéressement à l'ensemble des salariés ou de l'attribution
 2. Attribuer aux salariés des BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise) pour les start-ups
- Rendre aux entreprises des perspectives de moyen et long terme et éviter la dictature des résultats de rentabilité à court terme (rapports semestriels plutôt que trimestriels)

Proposition # 5 – Harmoniser le droit des affaires, le code du travail et la fiscalité au sein de l'Union Européenne

- Harmonisation du droit des sociétés avec la rédaction d'un acte uniformisant les règles de fonctionnement des sociétés commerciales (dispositions générales communes) ainsi que les formes de sociétés commerciales : SA, SARL, SNC, SCS...)
- Harmonisation du code du travail en créant un contrat de travail européen type
- Harmonisation européenne des politiques fiscales (notamment la TVA et l'impôt sur les sociétés) en démarrant au niveau de l'assiette

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Loi PACTE PME 2019. Repenser la place de l'entreprise dans la société. Le Code civil et le Code de commerce seront modifiés afin de renforcer la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises.
- LOI PACTE PME 2019 modifie le Code civil pour affirmer le rôle social et environnemental de l'entreprise et lui permettre de se doter d'une raison d'être. L'entreprise doit être le lieu de création et de partage de la valeur. Le travail des salariés sera mieux récompensé grâce à la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés et sur la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés.

- Le projet de Code européen des affaires est une initiative de la société civile, portée par la Fondation pour le droit continental et l'Association Henri Capitant. Son objectif est d'unifier les règles du droit des affaires au sein de l'Union européenne en s'inspirant notamment de l'OHADA qui réunit 17 pays d'Afrique autour d'un cadre juridique commun pour le droit des affaires.
- Déclaration du MEDEF et de la CPME pour davantage d'harmonisation fiscale en Europe (déclaration de presse de Geoffroy Roux de Bézieux février 2019).
- Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil Européen et au Conseil vers un processus décisionnel plus efficace et plus démocratique en matière de politique fiscale dans l'Union (15.01.2019).

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

- Mettre en place un statut de société européenne sans avoir à multiplier le nombre de bureaux localement. Créer une structure juridique unique avec un organisme central (faisant office de guichet unique) chargé de ventiler les taxes et impôts aux pays concernés

Proposition # 6 – Concevoir un environnement fiscal et réglementaire propice à la croissance des jeunes entreprises et à la création d'emploi

Une fiscalité au service du développement durable

- Insérer dans la cotation BDF une note verte (RSE)
- Mesurer l'impact carbone de chaque entreprise et récompenser les efforts réalisés par des bonus

Une fiscalité au service de l'innovation pour les jeunes entreprises :

- Maintien du taux allégé de la fiscalité des brevets (15% au lieu de 33%)
- Permettre aux grands groupes de défiscaliser quand ils investissent dans les start-ups

Une fiscalité au service de la trésorerie des jeunes entreprises :

- Présenter les délais de paiement moyens (fournisseurs et clients) dans le rapport annuel de l'entreprise
- Faire payer aux fournisseurs défaillants le coût des frais financiers engendrés par les retards de paiement

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Rapport remis au Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, M. Jean-Yves Le Drian par Mme Gomez-Bassac (parlementaire français) qui propose de créer un Code européen des Affaires pour une ouverture effective du Marché Unique européen aux PME et TPE (juillet 2019)

- Le gouvernement remettra chaque année un rapport sur la fiscalité écologique (amendement au PLF 2019 voté en novembre 2018)
- Poursuite des discussions sur les questions climatiques menées dans le cadre du One Planet Summit 2019 (Nairobi ,14 mars 2019)

- LOI PACTE PME 2019 : Généralisation du « Name and Shame » sur les délais de paiement

2017 BERLIN



Propositions remises à Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition #1 – Faire entrer l'enseignement dans la réalité du 21ème siècle, celle de l'innovation, du numérique et de la mondialisation

- Dès la maternelle : apprentissage du codage et des langues en plus de la lecture, de l'écriture et du calcul
- Créer un bac N comme numérique : avec enseignement de cours de programmation, de décryptages d'innovations technologiques (blockchain, AI...), des modules sur l'entrepreneuriat et l'économie numérique
- Dispenser certains cours uniquement en anglais pour que la France devienne une nation tournée vers l'international.
- Eduquer les politiques au fonctionnement d'une entreprise et proposer des immersions en entreprise aux 600 000 élus nationaux, régionaux et locaux de notre pays

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Plan d'Investissement dans les Compétences visant à former un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et à accélérer la transformation de la formation professionnelle dont 10 000 formations aux métiers du numérique. (Haut-commissariat à la transformation des compétences - Ministère du Travail-avril 2018)
- Janvier 2018 : Rapport Mathiot sur la réforme du bac remis à Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education et de la Jeunesse, pour acculturer l'ensemble des élèves au numérique
- 12 septembre 2018 : remise à Monsieur Blanquer du rapport du journaliste franco-britannique Alex Taylor sur l'apprentissage des langues étrangères en France, coécrit avec l'inspectrice générale de l'Éducation nationale Chantal Manes-Bonnisseau
- Entretiens Enseignants-Entreprises, les 28 et 29 août 2018, à l'École polytechnique. EEE organisées par l'Institut de l'Entreprise avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition #2 - Préserver la souveraineté de nos actifs et de nos compétences en France puis au niveau européen

- Construire un cloud souverain : mettre en œuvre une solution informatique pour garder en France les données privées (des citoyens et des entreprises) et publiques (administrations) puis, dans un deuxième temps, appliquer cette décision au niveau européen
- Créer une agence européenne du numérique reposant sur trois objectifs : l'innovation disruptive, la régulation et le financement des champions de demain
- Imposer les grands groupes internet sur la base de leur CA en France appelant à terme la création d'un marché unique du numérique en Europe

Proposition #3 - Préparer la France à passer du stade de « start-up nation » à celui de « scale-up nation »

- Créer un fond souverain de 10 milliards d'euros dédié aux PME et ETI à forte croissance (futurs licornes) susceptibles de lever entre 100 et 500M€ afin d'éviter leur rachat par des fonds d'investissement étrangers.
- Former les entrepreneurs à la culture du management à grande échelle avec une vision globale et encourager les programmes de Mentorat internationaux
- Encourager les partenariats avec les grands groupes disposant de structures de distribution internationales.

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Création d'un Fonds pour l'innovation de rupture (10 milliards d'euros).
- Financement des projets à forte intensité technologique comportant de grands enjeux pour notre souveraineté nationale : intelligence artificielle, nanoélectronique... (Loi Pacte 2018).
- Janvier 2018 : Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, souhaite inclure dans la liste des entreprises stratégiques, que l'État peut protéger d'un investisseur étranger, celles qui travaillent notamment sur l'IA et la protection des données personnelles des Français.
- En mai 2018, mise en place du règlement européen sur la protection des données (RGPD).
- Appel du Président de la République Emmanuel Macron à la création d'une « Agence européenne pour l'innovation de rupture » proposant six clés pour la souveraineté européenne (Discours de la Sorbonne - Septembre 2017).
- Next40 : Emmanuel Macron annonce un investissement de 5 milliards d'euros dans la French tech (annonce du 17 septembre 2019 à l'Élysée) avec pour objectif 25 licornes en 2025.
- Taxe GAFA : un accord fiscal international va être négocié dans le cadre de l'OCDE pour application fin 2020/21 (G7 Biarritz 08/2019)

- Création d'un Fonds pour l'innovation de rupture (10 milliards d'euros) dont a été doté Bpifrance (Loi Pacte - janvier 2018)
- Programme « Bpifrance : Accélérateur de croissance ». Les PME ont accès aux services d'accompagnement premium de Bpifrance qui accompagne leurs ambitions de croissance
- Programme « Destination ETI » consistant dans le coaching et l'accompagnement du dirigeant de PME par un grand groupe (Pacte PME 2018)

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 4 – Faciliter l'accès des PME au financement bancaire et au financement alternatif

- Réorienter une plus grande partie de l'épargne longue (notamment salariale et assurance-vie) vers l'économie réelle permettant aux entreprises de bénéficier de capitaux long terme. (objectif 1% des dépôts consacrés au financement des PME à fort potentiel)
- Créer un "Crédit d'Impôt Fonds Propres" pour que les PME puissent affecter une partie de leurs résultats au renforcement de leurs fonds propres
- Soutenir le développement des entreprises innovantes de moins de 8 ans en allégeant l'IS lors de l'affectation du bénéfice des exercices au report à nouveau
- Simplifier les dispositifs d'aides (JEI/CII/CIR) en attribuant un label "entreprise innovante" unifié en France voire en Europe permettant de débloquer automatiquement les droits aux dispositifs en place sans avoir à créer de dossiers lourds et devoir avancer la trésorerie.
- Contraindre les commissaires aux comptes à ne pas certifier les comptes en cas de non-respect (légal) du paiement à l'égard des TPE/PME

Proposition # 5 – Harmoniser le droit des affaires, le code du travail et la fiscalité au sein de l'union européenne

- Harmonisation européenne des politiques fiscales (notamment la TVA et l'impôt sur les sociétés) en démarrant au niveau de l'assiette
- Harmonisation du code du travail en créant un contrat de travail européen type
- Harmonisation du droit des sociétés avec la rédaction d'un acte uniformisant les règles de fonctionnement des sociétés commerciales (dispositions générales communes) ainsi que les formes de sociétés commerciales : SA, SARL, SNC, SCS...)

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Loi Pacte : le gouvernement entend réorienter 5 milliards d'euros de l'assurance vie vers le capital des entreprises d'ici 2022 pour en favoriser la croissance (2018)
- L'entreprise peut bénéficier d'un avantage fiscal qui consiste en une exonération de l'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de jeune entreprise innovante peut bénéficier d'une exonération de la cotisation économique territoriale et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 7 ans (Loi de Finances 2017)

- Code européen du Droit des Affaires : déclaration commune du Bundestag et de l'Assemblée Nationale en faveur de la mise en place d'un cadre juridique unifié des affaires, des entreprises et du commerce, sur l'impulsion de l'Allemagne et de la France. (55ème anniversaire du traité de l'Elysée - janvier 2018)

Propositions remises à Thomas COURBE
Directeur général adjoint - DG Trésor

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition #1 – Encourager l'innovation sous toutes ses formes :

- dans l'enseignement
- dans le financement des infrastructures numériques à bas coûts
- dans la fiscalité

Proposition # 2 – Faciliter l'accès des PME au financement bancaire et au financement alternatif

- Réorienter une plus grande partie de l'épargne vers l'économie réelle permettant aux entreprises de bénéficier de capitaux de long terme. Ainsi l'assurance vie devrait consacrer au moins 1% de ses dépôts au financement des PME
- Créer le compte « entrepreneur-investisseur » pour les entrepreneurs vendant leurs sociétés et qui s'engagent à réinvestir dans des start-ups

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

Vote d'une loi en 2018 (10 Milliards d'euros) en faveur de l'innovation et financée par la cession des participations d'entreprises détenues par l'état

- Les 7e journées nationales de l'innovation les 28 & 29 mars 2017 organisées par le Ministère de l'Education. Objectif : valoriser l'investissement du système éducatif dans la recherche et l'innovation. Voir le rapport Taddei, « Vers une société apprenante »
- Le plan Très haut débit (THD) vise à couvrir l'intégralité du territoire d'ici fin 2020 (E. Macron conférence des territoires - juillet 2017)
- Baisse progressive de l'impôt sur les sociétés de 28 % pour les TPE et PME jusqu'à 75 000 euros de bénéfice, dès 2017 et à 25% pour toutes les entreprises d'ici 2022 (projet loi des finances 2017/18)

- Mise en place du compte PEA/PME pour investir directement dans des PME
- Les titres éligibles peuvent être de différente nature

- La loi Sapin 2017 sur le « Nouveau compte PME innovation » ne répond pas aux attentes des entrepreneurs et business angels

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 3 – Faire entrer l'enseignement dans la réalité du 21^e siècle : celle de l'innovation, du numérique et de la mondialisation (voir proposition #1)

- A l'école, au collège & au lycée :
 - 1/ Promouvoir la culture entrepreneuriale
 - 2/ Apprendre l'anglais dès le primaire
- A l'université : Inciter chaque entrepreneur à consacrer une journée par an à l'éducation nationale

Proposition # 4 – Établir un climat de confiance avec la communauté des entrepreneurs

- Concevoir un environnement réglementaire propice à la création d'emploi
 - 1/arrêter l'inflation législative frein à la mise en conformité des TPE/PME par manque de ressources
 - 2/ Flexibiliser le contrat de travail en donnant la priorité aux accords de branches
 - 3/ Fluidifier le marché du travail en lissant les seuils sociaux et en regroupant les instances représentatives du personnel (IRP)
- Rendre la fiscalité française compétitive
 - 1/ Poursuivre la baisse des charges sociales
 - 2/ Plafonner les risques prudhommaux pour les TPE.PME
 - 3/ Systématiser la pratique du rescrit à tous les domaines fiscaux et sociaux

Proposition # 5 – Coopérer à l'échelle européenne

- Harmoniser le code du travail : élaborer un contrat de travail européen type applicable aux pays de l'UE)
- Tendre vers une harmonisation européenne des politiques fiscales
- Encourager l'émergence de plateformes européennes et de fonds d'investissement européens dédiés aux PME et ETI à forte croissance

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Bulletin officiel hors-série n° 8 du 30 août 2007 - À l'issue de l'école primaire, les élèves doivent avoir atteint le premier niveau du CECRL, le niveau "A1" leur permettant de communiquer de façon simple, si l'interlocuteur parle lentement et distinctement
- 2 juin 2017 : partenariat avec l'éducation nationale, signé par 100 000 Entrepreneurs & Croissance Plus

- 27 juillet 2017 : Pour toute nouvelle norme, 2 autres seront supprimées - Applicable dès le 1er septembre
- Gouvernement Macron : ordonnances publiées le 31 août 2017
- Gouvernement Macron : ordonnances publiées le 31 août 2017 (loi Travail)

- Voir la loi Travail (08/17) citée plus haut
- Voir la loi Travail (08/17) citée plus haut
- La loi dite « droit à l'erreur » appelée à être votée au cours du 4^e trimestre 2017

- Proposition franco-allemande débattue au conseil des ministres européen (septembre 2017 à Tallin (Estonie) avec "un texte spécifique sur la fiscalité du numérique" à l'ordre du jour
- L'Europe (Commission Européenne) réfléchit à l'idée de lancer son fonds souverain de 100 milliards d'euros pour investir dans des secteurs stratégiques comme la technologie. Il financerait le développement de champions nationaux pour répondre à la toute-puissance des « GAFAs » et des BATX chinois (Les Echos 24/08/19)

Propositions remises à Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 1 - Refondre en profondeur le droit du travail

Proposition #2- Simplifier le contrat de travail

Proposition # 3 - Concevoir un environnement fiscal et réglementaire propice à la croissance des entreprises et à la création d'emploi

- Stabiliser le cadre réglementaire et fiscal permettant aux entrepreneurs et investisseurs un minimum de stabilité
- Systématiser la pratique du rescrit à tous les domaines fiscaux et sociaux
- Face à une concurrence mondiale croissante, réduire la fiscalité sur le droit du travail (une des plus importantes d'Europe)

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

La « loi Travail » du gouvernement Macron (ordonnances publiées le 31 août 2017) s'articule autour de 3 grands axes :

- 1/ accord de branches et d'entreprises : ce qui relève de la loi, des branches, de l'entreprise et du contrat de travail
- 2/ le dialogue social dans les entreprises : fusion des instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégué du personnel, CHSCT...) et la possibilité de négocier, dans les TPE/PME dépourvues de délégués syndicaux
- 3/ la sécurisation des relations de travail (licenciement économique, plafonnement des indemnités prud'homales)

- Un nouveau texte de loi sera proposé début 2018 pour traiter des spécificités des PME (Bruno Le Maire)
- La loi dite « droit à l'erreur » appelée à être publiée d'ici fin 2017 devrait octroyer aux contribuables, employeurs, entreprises la possibilité de se fourvoyer, une fois, sans être immédiatement fichés comme délinquants par l'administration.
- Loi de refonte fiscale début 2018 avec la suppression des cotisations salariales maladie et chômage des salariés appelées à être transférées sur la CSG

2014 SYDNEY



Propositions remises à Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique:

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 1 – L'Europe

- Créer un fonds d'investissement européen dédié aux ETI, alimenté par une réorientation des fonds structurels actuels au service d'une politique industrielle européenne ambitieuse
- Elaborer un contrat de travail européen type sur le même principe que pour les sociétés (société de droit européen applicable pour l'ensemble des pays de l'UE)

Proposition # 2 – Les régions

- Simplifier la fiscalité locale par la création d'une taxe unique pour les entreprises
- Profiter du rapprochement des structures économiques locales (chambres consulaires, agences pour l'innovation, agences de développement...) pour faire un guichet régional unique pour les chefs d'entreprise

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Création du FEIS (Fonds Européen d'Investissement Stratégique). Signature le 15 mai 2015 d'un accord pour la 1ère opération financière entre le FEI (Fonds Européen d'Investissement) et BPIFrance pour un montant de 420 millions d'euros à investir dans les PME et ETI innovantes dans les 2 prochaines années
- Compétence 100% nationale (Directive 2003 88 CE Temps de travail et sécurité dans des secteurs différents – Fixation d'une durée maximale hebdomadaire de travail 48h)

- Le choc de simplification du gouvernement qui a proposé 200 mesures pour faciliter la vie des entreprises dont 5 mesures fiscales et comptables : clarification de l'assiette du CIR, harmonisation des calendriers des déclarations fiscales, des termes et des notions des textes et allègement des obligations comptables
- 24 décembre 2014 : création de Business France née de la fusion entre UBIfrance et l'AFII pour simplifier les démarches pour les entreprises et les investisseurs étrangers

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 3 : Le financement

- Passer de 6,5 milliards/an d'investissement en France à 15 milliards vers les PME et ETI en orientant l'épargne longue (assurance vie, épargne salariale...) vers la création de nouveaux véhicules d'investissement capables de s'inscrire sur le long terme
- Créer un "Crédit d'Impôt Fonds Propres" pour que les PME puissent affecter une partie de leurs résultats au renforcement de leurs fonds propres

Proposition # 4 : Les PME/ETI engagées dans l'avenir

- Stabiliser le cadre réglementaire et fiscal pour permettre aux entrepreneurs, PME, ETI et investisseurs un minimum de visibilité (au moins 5 ans)
- Dispenser une formation de manière innovante sur l'entrepreneuriat dans les écoles, collèges, lycées, universités et grandes écoles et systématiser l'intervention d'entrepreneurs dans l'univers éducatif
- Fluidifier le marché du travail en lissant les seuils sociaux et transformer l'indemnité de licenciement en indemnité d'employabilité pour la formation et/ou la création d'entreprise
- Assouplir les conditions d'exonérations des biens professionnels de l'ISF afin de favoriser la transmission des PME et des ETI (suppression du seuil de détention des droits de vote, de la condition de rémunération,...)

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Action de BPIFrance pour soutenir le financement des PME et ETI : fonds propres, garanties, prêts, CIR, etc.
- Mise en place des EURO PP (Euro Private Placements) pour financer les PME et ETI (Charte finalisée en décembre 2013). Initiative co-proposée par le Trésor, la Banque de France et Paris-Europlace

Dans le cadre du Pacte de stabilité et de solidarité, modernisation et réduction de la fiscalité des entreprises :

- La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sera sur assise le chiffre d'affaires et non pas sur les profits de l'entreprise, sera réduite à partir de 2015 puis supprimée totalement à l'horizon 2017
- La contribution exceptionnelle à l'impôt des sociétés sera supprimée à horizon 2016 et le taux normal de cet impôt baissera dès 2017 pour atteindre 28% en 2020
- 15e édition de la Semaine Ecole Entreprise du 17 au 23 novembre lancée par le MEDEF en coopération avec le Ministère de l'Education Nationale - Plus de 100 initiatives : « Les Boss invitent les Profs », opérations « Vis ma vie », « La classe en entreprise »
- Mise en place du Pacte de Responsabilité et de Responsabilité. Objectif : améliorer la compétitivité des entreprises en ajoutant 10 milliards d'euros d'allègements de cotisations sociales aux 20 milliards du CICE, soit un total de 30 milliards d'euros. Il est structuré autour de 4 piliers : l'allègement du coût du travail, la modernisation du système fiscal des entreprises, le choc de simplification des procédures administratives pour les entreprises, l'emploi et le dialogue social

2013 MOSCOU



Propositions remises à Pierre MOSCOVICI,
Ministre de l'Economie, des Finances et du Commerce Extérieur

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition # 1 : Dynamiser le financement des PME dont

- La création du PEA PME et du Livret PME
- Alléger les charges permettant le redressement des marges de 28% à 40% (moyenne européenne)

Proposition # 2 :

Concevoir un environnement fiscal et réglementaire propice à la croissance des entreprises et à la création d'emploi

Proposition # 3 : Investir dans des infrastructures et services numériques

Proposition # 4 :

- Adapter l'enseignement et la formation à 3 impératifs :
- Ouverture vers le monde actuel (la mondialisation), l'avènement d'une société numérique et dispenser les compétences professionnelles nécessaires au développement des entreprises

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

- Mise en place du PEA-PME visant à créer un nouvel instrument pour le soutien au financement des PME et ETI (janvier 2014)

- 50 propositions supplémentaires pour alléger les démarches administratives des entreprises (Conseil de simplification- avril 2014)
- Le CICE (économie d'impôt équivalant en 2014 à 6 % de la masse salariale)

- Continuité de l'application du Plan France Numérique 2012-2020 du gouvernement lancé en novembre 2011
- Plan France très haut débit (PFTHD) lancé par la DGE. Ses leviers de croissance : mobilité, cloud computing, big data et modernisation des infrastructures (20Mds€ d'ici 2022)

- 16 janvier 2014 : lancement des 8 premiers MOOCS sur la plateforme numérique de l'enseignement supérieur (France Université Numérique)
- Juillet 2014 : lancement du plan « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique »

2012 MEXICO



Propositions remises à Jérôme CAHUZAC,
Ministre du Budget

PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Proposition #1 : Mettre la culture entrepreneuriale au cœur de notre modèle éducatif et social (notamment à l'école, au lycée et à l'université)

Proposition # 2 : Développer l'écosystème entrepreneurial français (notamment renforcer les relations PME-Grands groupes et demande de mesures spécifiques au gouvernement pour les PME)

Proposition # 3 : Dynamiser le financement des PME notamment

- Développer et simplifier le CIR en faveur des PME et jeunes entreprises et améliorer les dispositifs de soutien d'Oséo (dimension technologique) et Coface (accès aux TPE) pour les adapter aux besoins des petites entreprises
- Accepter le droit à l'échec pour les entrepreneurs face à la Banque de France (BDF)

PRISES EN COMPTE SOUS LA FORME DE :

Assises de l'entrepreneuriat (avril 2013) : le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi - 44 propositions.

- 10 engagements pour l'entrepreneuriat: Sensibiliser tous jeunes à l'esprit d'initiative et à l'innovation (engagement n°1)
- Création de PEPITE pour les étudiants-entrepreneurs.

Assises du financement et de l'investissement, Sept 2014

- Mise en place par BPIFrance (janvier 2015) d'un fonds de garantie des crédits de trésorerie pour 10 000 TPE pour des crédits jusqu'à 50 000 euros. 1 décembre 1982.
- Suppression du fichier de la BDF

Citizen
ENTREPRENEURS
engagés dans le 21^e siècle

Association Citizen Entrepreneurs

Tour First TSA 14444 - 92037 La Défense Cedex - France

Tél. +33 (0) 1 46 93 74 59 • citizen.entrepreneurs@gmail.com • www.citizen-entrepreneurs.com